



Monsieur le Ministre,

Au premier semestre 2009 les agents de chacune des filières fiscale et gestion publique du département du Val de Marne se sont fortement mobilisés. Ils ont pleinement participé au mouvement général des salariés du privé et du public, des retraités et des privés d'emploi à l'appel des huit organisations syndicales nationales. Par ces très forts taux de grévistes ils ont exprimé aussi un profond mécontentement inhérent à leur sphère professionnelle.

En premier lieu mécontentement et colère en tant que fonctionnaires, agents de l'Etat. Depuis plusieurs années les fonctionnaires sont systématiquement désignés, comme responsables de tous les maux de la société. Les politiques assènent qu'ils coûtent trop chers, qu'ils creusent la dette et les déficits publics. Les agents en ont plus qu'assez d'être des boucs-émissaires. Cette situation inacceptable et injuste est vécue douloureusement par la majorité d'entre eux.

La politique que vous conduisez, est caractérisée

- par des suppressions massives d'emploi : les agents de la DGFIP ne sont pas épargnés 3149 suppressions d'emplois au 1^{er} septembre 2009. Dans le Val de Marne, pour la filière fiscale 28 emplois dont 23 C (et 159 emplois C depuis 2003) ont été supprimés au 1^{er} septembre 2009 et 31,8 emplois dans la filière gestion publique

La création de la DGFIP n'a qu'une ambition diminuer le nombre d'emplois publics consacrés à l'exercice des missions. Les conditions de travail et les missions vont continuer à se dégrader et ce d'autant que la situation des effectifs dans la filière fiscale est encore déficitaire de 57 emplois (20,5 C, 8,5 B et 28 A) et de 53,4 emplois B et C dans la filière gestion publique.

Cette politique ne peut conduire qu'à une détérioration du service rendu aux usagers.

- la loi sur "la mobilité" des fonctionnaires, votée en début d'été permet le recours à l'intérim et le licenciement des fonctionnaires : elle vise à préparer un véritable plan social !
- des salaires en berne provoque une smicardisation du salariat et dénote une logique de dévalorisation du travail (exemple : les 1 ou 2 points d'indice « généreusement octroyés » au 01/07 pour les 1^{er} échelons de la catégorie C afin de les maintenir au dessus du SMIC, générosité ? Non, obligation légale, tout simplement !))

En deuxième lieu, mécontentement et colère en tant qu'agent de la DGFIP.

Notre Administration s'est beaucoup transformée, les agents ont supporté et digéré des réformes incessantes menées à un rythme effréné sans reconnaissance de leurs efforts. Les revendications exprimées depuis plusieurs années restent lettre morte.

Dans un contexte de crise où l'Etat, la DGFIP et ses agents sont appelés à jouer un rôle majeur, il est urgent d'ouvrir de réelles négociations sur l'ensemble des revendications formulées par les Organisations Syndicales concernant :

- l'arrêt des suppressions d'emploi;
- l'augmentation significative de la valeur du point d'indice et réévaluation de la grille indiciaire;
- le retrait des projets porteurs de reculs pour les citoyens et pour les agents;
- la préservation et l'amélioration les garanties collectives ;
- l'amélioration des conditions de travail.

Compte tenu du niveau de mobilisation à la DGFIP, les agents attendent de vous, Monsieur le Ministre, des réponses concrètes à l'ensemble de ces revendications.

Créteil le 2 septembre 2009